

PROCES-VERBAL

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

26 MAI 2020



L'an deux mille vingt, le vingt-six mai, à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de ROCROI proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars, se sont réunis dans la salle Nevers (en raison des mesures sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19) sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :
ARTISSON Damien, BINET Denis, BENTZ Sylviane, BOQUET Bruno, BOUQUIGNAUD Charles, DA COSTA Françoise, DA SILVA Jacinthe, DURBECQ Muriel, FAGIS Lysian, FAUVARQUE Brice, GABRIEL Joël, GALLET Candy, LALLEMENT Eddy, LEBLANC Karine, LONGCHAMP Corinne, MAIRY Nathalie, PEYTHIEU Véronique, PIERRON Guillaume

Absent non excusé : 1

M. DURBECQ Damien (arrivé à partir de la délibération 03-2020)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Denis BIENT, Maire, qui, après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés : **ARTISSON Damien, BINET Denis, BENTZ Sylviane, BOQUET Bruno, BOUQUIGNAUD Charles, DA COSTA Françoise, DA SILVA Jacinthe, DURBECQ Muriel, FAGIS Lysian, FAUVARQUE Brice, GABRIEL Joël, GALLET Candy, LALLEMENT Eddy, LEBLANC Karine, LONGCHAMP Corinne, MAIRY Nathalie, PEYTHIEU Véronique, PIERRON Guillaume**

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Madame Sylviane BENTZ, la plus âgée des membres du Conseil, a pris ensuite la Présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire **Mme Françoise DA COSTA**

DELIBERATION N° 01-2020 : ELECTION DU MAIRE

La Présidente, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Résultat du vote :

Voir dans le corps de la délibération

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son enveloppe de vote.

Premier Tour de Scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

18

A déduire :	
- bulletins litigieux énumérés (article L.65 du Code Electoral)	0
- bulletins déclarés blancs (article L.66 du Code Electoral)	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10

A obtenu Monsieur Denis BINET, dix-huit voix (18)

Monsieur Denis BINET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire, et a été immédiatement installé.

DELIBERATION N° 02-2020 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-2,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints,

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe à **cinq** le nombre des adjoints au maire de la commune.

DELIBERATION N° 03-2020 : ELECTION DES ADJOINTS

Le nombre d'adjoints ayant été décidé, il est ensuite procédé au vote de chacun d'entre eux, conformément à la législation en vigueur.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son enveloppe de vote.

Election de la liste des Adjoints
Premier Tour de Scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	19
A déduire :	
- bulletins déclarés nuls (article L.66 du Code Electoral)	1
- bulletins déclarés blancs (article L.65 du Code Electoral)	2

Votants : 18
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) : 1

Résultat du vote :

Voir dans le corps de la délibération

Reste pour le nombre de suffrages exprimés 16

Majorité absolue 10

Nombre de suffrages obtenus, seize voix (16) soit :

Monsieur Brice FAUVARQUE a été proclamé **Premier Adjoint**

Madame Sylviane BENTZ a été proclamée **Deuxième Adjoint**

Monsieur Bruno BOQUET a été proclamé **Troisième Adjoint**

Madame Jacinthe DA SILVA a été proclamée **Quatrième Adjoint**

Monsieur Joël GABRIEL a été proclamé **Cinquième Adjoint**

Et ont été immédiatement installés.

DELIBERATION N° 04-2020 : REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS LOCAUX

Rapporteur : M. le Maire

Votants : 19
Pour : 19
Contre :
Abstention(s) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2123-20, L.2123-20-1 et L.2123-24,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999,

Considérant que les indemnités de fonction sont, en principe, destinées à couvrir les frais que les élus exposent dans l'exercice de leur mandat,

Considérant que les indemnités votées par le conseil municipal pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint sont déterminées par décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe les indemnités de fonction du maire ainsi que les indemnités de fonction des adjoints comme indiqué dans le tableau ci-après.

Le montant de ces indemnités sera majoré de 15 %, la commune étant chef-lieu de canton, en application des articles L 2123-22 et R 2123-23 du CGCT.

Autorise M. le Maire à signer tout document dans cette affaire.

Commune de ROCROI
 Nombre d'habitants : 2 359

Tableau récapitulatif des indemnités Elections Municipales du 26 Mai 2020

FONCTIONS	TAUX DE L'INDEMNITE VOTEE (en % de l'indice brut terminal)
Maire	48 %
1 ^{er} Adjoint	18,50 %
2 ^{ème} Adjoint	18,50 %
3 ^{ème} Adjoint	18,50 %
4 ^{ème} Adjoint	18,50 %
5 ^{ème} Adjoint	18,50 %

DELIBERATION N° 05-2020 : FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATON DU C.C.A.S.

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 19
 Pour : 19
 Contre :
 Abstention(s) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-7,

Considérant que le C.C.A.S. anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées,

Considérant que le Conseil Municipal doit fixer par délibération le nombre total des membres du conseil d'administration du C.C.A.S.,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe à **16** le nombre total des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, soit **8 membres élus et 8 membres nommés**.

Autorise M. le Maire à signer tout document dans cette affaire.

DELIBERATION N° 06-2020 : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Votants : 19
Pour : 19
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment son article L.123-6,

Considérant que le nombre de membres élus et de membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne comme représentants du conseil au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

Sylviane BENTZ
Brice FAUVARQUE
Jacinthe DA SILVA
Candy GALLET

Françoise DA COSTA
Nathalie MAIRY
Corinne LONGCHAMP
Muriel DURBECQ

M. Denis BINET, Maire, est président de droit du Centre Communal d'Action Sociale.

Autorise M. le Maire à signer tout document dans cette affaire.

DELIBERATION N° 07-2020 : E.P.C.I. – DESIGNATION DES DELEGUES

Votants : 19
Pour : 19
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne différents membres pour représenter la commune au sein des E.P.C.I. suivants :

S.I.A.E.P. de la Région du Lac des Vieilles Forges

Sont désignés :

Titulaires	Suppléants
Joël GABRIEL Muriel DURBECQ Karine LEBLANC Véronique PEYTHIEU	Damien ARTISSON Damien DURBECQ Charles BOUQUIGNAUD Guillaume PIERRON

Syndicat du COSEC

Sont dési-

gnés :

Titulaires	Suppléants
Bruno BOQUET Muriel DURBECQ Françoise DA COSTA Brice FAUVARQUE Nathalie MAIRY Véronique PEYTHIEU Guillaume PIERRON Candy GALLET	Sylviane BENTZ Joël GABRIEL Eddy LALLEMENT Karine LEBLANC Damien DURBECQ Damien ARTISSON Jacinthe DA SILVA Denis BINET

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Sont désignés : **Denis BINET, Maire**
Brice FAUVARQUE
Sylviane BENTZ
Joël GABRIEL

Votants : 19
 Pour : 19
 Contre :
 Abstention(s) :

DELIBERATION N° 08-2020 : ORGANISMES EXTERIEURS – DESIGNATION DES DELEGUES

Rapporteur : M. Le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne différents membres pour siéger auprès des organismes suivants :

Conseil d'Administration de l'E.H.P.A.D. de Rocroi

Sont désignés : **Denis BINET**
Jacinthe DA SILVA
Françoise DA COSTA

Parc Naturel Régional des Ardennes

Est désigné : **Denis BINET**

Natura 2000

Sont désignés : **Denis BINET**
Joël GABRIEL

Correspondant de la défense

Sont désignés : **Denis BINET** ou son représentant **Bruno BOQUET**

Fédération Départementale d'Electricité des Ardennes

Sont désignés :

Titulaire	Suppléant
Denis BINET	Charles BOUQUIGNAUD

Village Etape et Petites Cités de Caractère

Est désigné : **Sylviane BENTZ**

Conseil d'Ecole de Hiraumont

Sont désignés : **Denis BINET**
Brice FAUVARQUE
Françoise DA COSTA

Conseil d'Ecole du Pôle Scolaire de Rocroi Centre

Sont désignés : **Denis BINET**
Brice FAUVARQUE
Françoise DA COSTA

DELIBERATION N° 09-2020 : DESIGNATION D'ELUS AU SEIN DU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Votants : 19
 Pour : 19
 Contre :
 Abstention(s) :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Monsieur **Denis BINET** et Madame **Jacinthe DA SILVA** pour représenter la ville au sein du Comité des Œuvres Sociales.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 10-2020 : COMMISSION COMMUNALE DE IMPOTS DIRECTS

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 19
 Pour : 19
 Contre :
 Abstention(s) :

Vu les articles [1650](#) et [1650 A](#) du Code Général des Impôts qui prévoient l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs,

Considérant qu'il convient de dresser une liste en nombre double de contribuables,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne comme membres de la commission des impôts directs :

Membres du Conseil Municipal

Titulaires

FAUVARQUE Brice
 BENTZ Sylviane
 BOQUET Bruno
 DA COSTA Françoise
 GALLET Candy
 LEBLANC Karine
 FAGIS Lysian
 PEYTHIEU Véronique

Suppléants

GABRIEL Joël
 DURBECQ Damien
 PIERRON Guillaume
 BOURQUIGNAUD Charles
 MAIRY Nathalie
 ARTISSON Damien
 LALLEMENT Eddy
 LONGCHAMP Corinne

La liste complémentaire des contribuables, membres de cette commission sera déterminée lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 11-2020 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – DESIGNATION DES MEMBRES

Rapporteur : M. Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-22,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, **3** membres titulaires et **3** membres suppléants élus au sein du conseil municipal.

Ont été élus :

Titulaires	Suppléants
Joël GABRIEL	Sylviane BENTZ
Bruno BOQUET	Jacinthe DA SILVA
Lysian FAGIS	Charles BOUQUIGNAUD

M. Denis BINET, Maire, est président de droit de la Commission d'Appel d'Offres.

Cette commission sera également compétente pour les marchés à procédure adaptée

Autorise M. le Maire à signer tout document dans cette affaire.

DELIBERATION N° 12-2020 : COMMISSIONS COMMUNALES ET GROUPES DE TRAVAIL – DESIGNATION DES MEMBRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne différents membres pour siéger aux Commissions Communales et dans les Groupes de Travail suivants :

Commission de Finances

Sont désignés :

Denis BINET
Brice FAUVARQUE
Sylviane BENTZ
Bruno BOQUET
Jacinthe DA SILVA
Joël GABRIEL
Eddy LALLEMENT
Lysian FAGIS
Françoise DA COSTA
Damien ARTISSON
Karine LEBLANC

Votants : 19
 Pour : 19
 Contre :
 Abstention(s) :

Votants : 19
 Pour : 19
 Contre :
 Abstention(s) :

Informatique et logiciel de la Mairie

Sont désignés : **Denis BINET**
Brice FAUVARQUE
Damien ARTISSON
Eddy LALLEMENT

Commission pour la Signalétique de la Ville

Sont désignés : **Denis BINET**
Bruno BOQUET
Joël GABRIEL
Candy GALLET
Damien DURBECQ

Commission des Affaires Forestières

Sont désignés : **Joël GABRIEL**
Jacinthe DA SILVA
Charles BOUQUIGNAUD
Candy GALLET
Karine LEBLANC

Commission de Révision des Listes Electorales

Sont désignés : **Denis BINET**
Brice FAUVARQUE qui représentera le Maire en son absence

Plan Communal de Sauvegarde du Hameau de Saint Nicolas

Référent : **Denis BINET**
 Responsable ilot : **Jacinthe DA SILVA**
 Sont désignés : **Damien DURBECQ**
Françoise DA COSTA
Muriel DURBECQ
Véronique PEYTHIEU

Commission de Fleurissement

Sont désignés : **Jacinthe DA SILVA**
Muriel DURBECQ
Karine LEBLANC
Candy GALLET
Nathalie MAIRY

Commission de l'Eclairage public et Monumental

Sont désignés : **Damien DURBECQ**
Charles BOUQUIGNAUD
Candy GALLET
Karine LEBLANC

Commission des Animations et Festivités

Sont désignés : **Denis BINET**
Brice FAUVARQUE
Sylviane BENTZ
Bruno BOQUET
Jacinthe DA SILVA
Joël GABRIEL
Eddy LALLEMENT
Candy GALLET
Damien ARTISSON
Karine LEBLANC
Guillaume PIERRON

Commission des associations et de la vie sportive

Sont désignés : **Denis BINET**
Brice FAUVARQUE
Bruno BOQUET
Muriel DURBECQ
Candy GALLET

Commission des commerces

Sont désignés : **Denis BINET**
Brice FAUVARQUE
Jacinthe DA SILVA
Corinne LONGCHAMP
Françoise DA COSTA

Communication et nouvelles Technologies

Sont désignés : **Denis BINET**
Brice FAUVARQUE
Damien ARTISSON
Eddy LALLEMENT
Nathalie MAIRY

Sauvegarde de notre collège

Sont désignés : **Denis BINET**
Brice FAUVARQUE
Eddy LALLEMENT
Lysian FAGIS
Karine LEBLANC
Françoise DA COSTA

**La séance du conseil municipal du 26 mai 2020 comprend
les délibérations du n° 01-2020 au n° 12-2020**

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à vingt-et-une heures.**

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures

BINET Denis		DURBECQ Muriel	
FAUVARQUE Brice		FAGIS Lysian	
BENTZ Sylviane		GALLET Candy	
BOQUET Bruno		LALLEMENT Eddy	
DA SILVA Jacinthe		LEBLANC Karine	
GABRIEL Joël		LONGCHAMP Corinne	
ARTISSON Damien		MAIRY Nathalie	
BOUQUIGNAUD Charles		PIERRON Guillaume	
DA COSTA Françoise		PEYTHIEU Véronique	
DURBECQ Damien			